AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

RELATIVE A LA CRÉATION DE LA ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTE (ZAC) DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT NPRU LA GAUTHIERE

Par arrêté du 4 septembre 2025, le Président de Clermont Auvergne Métropole organise une participation du public par voie électronique relative à la création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'opération d'aménagement NPRU La Gauthière.

La participation du public par voie électronique se déroule pendant 30 jours du **mardi 7 octobre 2025 à compter de 8 heures au lundi 17 novembre jusqu'à 18 heures**.

Pendant toute la durée de la participation, un dossier est mis à disposition du public via le site internet de Clermont Auvergne Métropole (https://www.clermontmetropole.eu) ou directement sur le lien suivant :
https://www.clermontmetropole.eu/fr/les-grands-projets/grands-projets-urbains/le-quartier-de-la-gauthiere/

Le dossier comprend, pour chaque quartier, les documents suivants :

- Le dossier de création de ZAC,
- Le bilan de la concertation préalable,
- L'étude d'impact et son résumé non technique,
- L'avis délibéré de la mission régionale d'autorité environnementale,
- Le mémoire en réponse à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale.

Sur demande, ces documents peuvent être mis en consultation sur support papier.
Pour ce faire, la demande doit être effectuée, par courrier électronique, auprès des services de la métropole à l'adresse suivante : monprojetlagauthiere@clermontmetropole.eu

Clermont Auvergne Métropole vous contactera pour convenir d'un rendez-vous, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'expiration du délai de consultation. Les documents sont mis à disposition du demandeur à l'hôtel de la Métropole, aux heures qui seront indiquées au moment de sa demande. Cette mise à disposition intervient au plus tard le second jour ouvré suivant celui de sa demande.

Le public peut formuler des observations et propositions pendant toute la durée de la participation sur le registre dématérialisé prévu à cet effet sur le lien suivant :
https://www.clermontmetropole.eu/fr/les-grands-projets/grands-projets-urbains/le-quartier-de-la-gauthiere/

Les observations et propositions qui ne sont pas transmises par voie électronique ou qui sont formulées après le mardi 18 novembre 2025 à 18 heures ne sont pas prises en considération.

Des demandes de renseignements complémentaires peuvent être adressées, par voie électronique à l'adresse suivante : monprojetlagauthiere@clermontmetropole.eu

La synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il aura été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront mis à disposition sur le site de Clermont Auvergne Métropole (https://www.clermontmetropole.eu) ou directement sur le lien suivant :
https://www.clermontmetropole.eu/fr/les-grands-projets/grands-projets-urbains/le-quartier-de-la-gauthiere/
au plus tard à la date de la création de la ZAC concernée et pendant une durée minimale de trois mois.